

DECISION 2024-07

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché « Contrat d'entretien annuel des toitures du patrimoine bâti de la CCCE – lot n° 1 : Entretien des toitures – partie 1 – lot n° 2 : Entretien des toitures – partie 2 » est conclu le 1^{er} février 2024 avec l'entreprise SOPREMA ENTREPRISES SAS à 57070 METZ pour une période initiale d'un an, reconductible trois fois maximum et pour un montant annuel de :

- 5 083,00 € H.T. pour le lot n° 1
- 5 474,00 € H.T. pour le lot n° 2

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1^{er} février 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024